

Décret

Générale

modern

Décret n° 2012-029/PR/MI accordant l'agrément administratif à Mr Mohamed Farah Daher pour l'exploitation d'un établissement d'Enseignement de conduite des véhicules à moteur à Mr Mohamed Farah Daher.

n° 2012-029/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
8 février 2012

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2012

Date du numéro
15 février 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°120/AN/80/9ème L du 14 juin 1980 portant Code de la Route en République de Djibouti

VU Décret n°2008-0084/PRE portant nomination des membres du Gouvernement

VU Décret n°2008-0083/PRE portant nomination du Premier Ministre

VU Certificat d'Aptitude Professionnelle et Pédagogique à l'emploi de moniteur d'Enseignement de Conduite des Véhicules à moteur

VU La Demande en date du 17/10/2010 formulée par Monsieur MAHAMED FARAH DAHER

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'agrément administratif est accordé à Mr Mohamed Farah Daher pour exploiter un établissement d'enseignement et de conduite des véhicules à moteur appelé : » GABOBEH « .

Article 2

Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa signature.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH